

Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2003/2230(INI)
Relations entre l'Union et la Russie	Procédure terminée
Sujet	
6.40.04.02 Relations avec la Fédération de Russie	
Zone géographique	
Russie Fédération	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	EDD BELDER Bas	04/11/2003
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	PPE-DE QUISTHOUDT-ROWOHL Godelieve	04/11/2003

Evénements clés			
22/10/2003	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/01/2004	Vote en commission		Résumé
21/01/2004	Dépôt du rapport de la commission	A5-0053/2004	
26/02/2004	Débat en plénière		
26/02/2004	Décision du Parlement	T5-0121/2004	Résumé
26/02/2004	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2003/2230(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 134o
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Rapport déposé de la commission, lecture unique	A5-0053/2004	21/01/2004	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T5-0121/2004 JO C 098 23.04.2004, p. 0023-0182 E	26/02/2004	EP	Résumé

Relations entre l'Union et la Russie

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Bastiaan BELDER (EDD, NL) sur les relations entre l'Union et la Russie. Le rapport appelle le Conseil à revoir sa stratégie et à faire en sorte que le partenariat avec la Russie se fonde davantage sur le respect de valeurs communes, sans admettre aucune exception. Loin de chercher une rupture par rapport aux objectifs stratégiques de la politique actuelle de l'UE, le rapport appelle à une plus grande cohérence des positions et des actions des dirigeants des Etats membres, du Conseil et de la Commission. Les députés déplorent notamment les "déclarations non-coordonnées par des dirigeants des Etats-membres qui ont rendu extrêmement difficiles" les négociations sur Kaliningrad, ou, après le dernier sommet UE-Russie, les "déclarations spectaculaires sur la Tchétchénie qui étaient en opposition complète" avec la ligne suivie jusque-là par l'Union. Le rapport recommande au Conseil européen de structurer sa politique révisée autour des objectifs suivants : garantir le bon voisinage par une gestion efficace des frontières et une coopération transfrontalière améliorée dans la lutte contre la criminalité et la migration illégale; promouvoir les droits de l'homme, la démocratie, les médias indépendants, le développement de la société civile, l'état de droit et la transparence; coopérer afin de résoudre les conflits dans le Caucase du Sud et promouvoir le désarmement et la non-prolifération; exploiter le potentiel existant en matière d'accroissement des échanges, y compris en produits énergétiques; soutenir les efforts visant à améliorer la santé publique et d'autres aspects du développement social en Russie. Par ailleurs, les députés se sont vivement interrogés sur le rôle de l'Union dans le conflit tchéchène qui a fait, au cours de ces dix dernières années, plus de 200 000 morts sur une population tchéchène initiale d'un million d'habitants, et des dizaines de milliers de morts parmi les soldats russes. Les députés considèrent que l'absence de dialogue sur la Tchétchénie est "moralement et politiquement indéfendable" et incompatible avec le souhait d'approfondir la coopération en matière de sécurité intérieure et extérieure. Exprimant leur profonde préoccupation, ils pressent les autorités russes d'enquêter sur les disparitions, les rapports de torture et d'autres crimes ainsi que de poursuivre en justice les auteurs des crimes commis. Ils demandent aussi à Moscou d'autoriser des visites de l'ONU et de permettre à des agences humanitaires de travailler en Tchétchénie. Ils appellent le Conseil à encourager la reprise du dialogue entre les autorités de Moscou et tous les représentants de la société tchéchène. Enfin, les députés demandent au Conseil de ne pas se plier au refus de la Russie d'étendre l'application de l'Accord de partenariat et de coopération à l'Estonie et à la Lettonie, et ils exigent que la Russie ratifie sans délai l'accord frontalier négocié avec ces deux pays. ?

Relations entre l'Union et la Russie

En adoptant le rapport d'initiative de M. Bastiaan BELDER (EDD, NL) sur les relations entre l'Union européenne et la Russie, le Parlement européen se rallie à la plupart des recommandations exprimées par sa commission au fond (se reporter au résumé du 21 janvier 2004). Pour l'essentiel, le Parlement recommande à l'Union d'adopter envers la Russie une politique plus cohérente et aussi plus ferme sur des dossiers tels que celui de la Tchétchénie. Pour améliorer le dialogue, le Parlement demande au Conseil d'établir des priorités et de s'accorder sur des mesures concrètes à mettre en oeuvre pour rendre cohérentes ses positions à l'égard de Moscou. Il recommande tout particulièrement aux Etats membres de ne pas accomplir d'actes qui pourraient affaiblir la capacité d'influence de l'Union. Le Parlement recommande également au Conseil de maintenir sa position sur l'extension automatique de l'accord de partenariat et de coopération UE/Russie aux 10 futurs membres de l'Union le 1er mai 2004 et d'exiger de la Russie qu'elle ratifie sans délai l'accord frontalier avec l'Estonie et la Lettonie. En ce qui concerne spécifiquement la question de la Tchétchénie, le Parlement recommande au Conseil de : - faire des propositions détaillées en vue d'un règlement du conflit; - renouveler les appels à la Russie pour qu'elle mette fin aux violations des droits de l'homme dans cette région; - procéder à des enquêtes sur les cas de disparitions et de tortures liés au conflit; - permettre au personnel de l'ONU de travailler dans cette région. Dans un amendement au rapport, la Plénière s'est dit sérieusement préoccupée par la non résolution de l'affaire Arjan Erkel (membre de Médecin sans frontières enlevé en Tchétchénie) et presse les autorités russes, la Commission et le Conseil à prendre un engagement politique ferme afin que M. Erkel soit libéré sain et sauf. La Plénière demande par ailleurs que la déportation des tchéchènes en Asie centrale en 1944 par Staline soit qualifiée de génocide au sens des Conventions internationales pertinentes. Dans une série d'autres amendements au rapport, la Plénière recommande encore au Conseil : - d'élaborer des propositions en vue d'envisager d'autres solutions au conflit tchéchène en tenant pleinement compte des racines historiques des tchéchènes, des caractéristiques sociologiques de ce peuple et de la nécessité d'efforts massifs dans la région à condition que toutes les conditions soient remplies pour que cette aide soit efficace; - d'utiliser toutes les mesures en son pouvoir pour influencer la politique russe en Tchétchénie; - de protester avec la plus grande fermeté lorsque des requérants devant la Cour des droits de l'homme sont victimes de tortures, de disparitions ou de meurtres. La Plénière demande en outre que l'Union tienne compte du plan de paix "Akhmadov" pour résoudre le conflit tchéchène et de tenir informé le Parlement de tout progrès en la matière. Par ailleurs, le Parlement : - déplore que les actions récentes des autorités russes contre Loukos et la Fondation Soros fassent fortement soupçonner une interférence politique dans la procédure judiciaire; - insiste afin que la Russie respecte ses engagements sur le retrait de ses troupes de Transnistrie et de Géorgie; - attend de ce pays qu'il ratifie le protocole de Kyoto; - demande à la Commission d'aider la Russie dans son rapprochement avec l'OMC; - demande à la Russie de prendre des mesures de sécurité maritime, en interdisant aux pétroliers à simple coque l'accès de ses ports s'ils sont susceptibles d'être pris par les glaces; - insiste sur l'importance de la construction de l'oléo-gazoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan tout en demandant aux pays concernés par ce chantier d'appliquer les normes fixées par la directive communautaire sur l'évaluation des incidences environnementales; - insiste pour que le Conseil conditionne l'ouverture du marché européen aux exportations d'électricité russes à l'arrêt progressif des réacteurs nucléaires RBMK de première génération, à l'accroissement de la sécurité dans tous les autres réacteurs nucléaires et à une meilleure gestion des déchets radioactifs. En ce qui concerne la politique étrangère, la Plénière invite la Russie à coopérer de façon active et constructive à la résolution des conflits en Abkhazie et en Ossétie du Sud. En matière de droits de l'homme, elle recommande également au Conseil d'insister sur le respect intégral des droits de l'homme et de l'Etat de

droit, mais aussi les droits des minorités en matière linguistique. La Plénière demande enfin au Conseil d'accorder une attention particulière à la question de Kaliningrad, en se focalisant également sur les projets de développement social, environnemental et économique dans cette région. Au cours du débat précédent le vote, les députés se sont exprimés de vive voix sur les récents développements en Russie, notamment la destitution du gouvernement russe par le Président Poutine le mardi 24 février 2004. Ce dernier a au maximum deux semaines pour proposer à la Douma la candidature de son prochain premier ministre. ?